

Code d'article	112.13
Description	STEAK MARKER "BIEN CUIT"
Catalogue	HOS 269
Date de modification	07/01/2024 22:04:09



Spécifications du produit

Unité de mesure	CENT
Dimensions	8 CM
Matériel	BOIS
Couleur	BLANC
Poids net d'une unité (g)	0,60

Codes

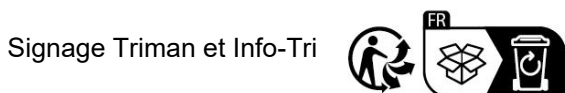
Intrastat	44199000
ITF14	18420499112135
EAN13	8420499112138

Colisage

Paquet	Unités / paquet	100
	Dimensions paquet (cm)	9,00 x 12,50 x 3,00
	Poids paquet (kg)	0,08
	Volume paquet (m ³)	0,0003375



Carton	Unités / carton	3.000
	Paquets /carton	30
	Dimensions carton (cm)	28,00 x 29,00 x 17,00
	Poids carton (kg)	2,26
	Volume carton (m ³)	0,0138040



Palette	Cartons / couche	16
	Cartons / palette	80
	Conditionnement (U base x couches)	16 x 5
	Poids (kg)	204,80
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Paquet image

